



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° OBR/AA/S/2023-2024 POUR L'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS DE L'OBR (relance)

Date de Publication : 22/11/2023

Date d'Ouverture des offres : 11/12/2023

NOVEMBRE 2023

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° OBR/AA./S/2023-2024 POUR L'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS DE L'OBR (relance).

Date de Publication : 22/11/2023

Date d'ouverture des offres : 11/12/2023

1. Objet

L'Office Burundais des Recettes invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées **pour l'entretien de cent cinquante-deux (152) des extincteurs de l'OBR** suivant les spécifications se trouvant de la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2023-2024.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Lors de la soumission, le soumissionnaire devra présenter les prix unitaires TVAC par séance d'entretien selon le lieu d'intervention, incluant les frais de déplacement et de séjour pour les équipements situés à l'intérieur du pays.

4. Allotissement du marché

Le présent marché est constitué par deux lots :

- Lot1 : l'entretien des extincteurs automatiques ;
- Lot2 : l'entretien des extincteurs à commandes manuelles.

5. Le délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à une période de 12 mois, à compter de la date de notification définitive du marché.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, les capacités

techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché, conformément à l'article 151 du Code des Marchés Publics.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi. Les associations sans but lucratif et les ONG ne sont pas éligibles pour ce marché.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 30', heure locale au **Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'OBR, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16.**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF) non remboursables, versés sur le **compte N° : CC10003** (Sous-compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **11./12./2023 à 09h30**. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° OBR/M/S/2023-2024, à n'ouvrir qu'en séance publique du 11./12./2023 à 10h 00'**. L'ouverture des offres aura eu lieu dans la salle des réunions de la 2^{ème} étage Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II. Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

NB. L'ouverture des offres technique et financière se fera en même temps

9. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission établie suivant le modèle en annexe, est exigée :

- Quatre cent mille de francs burundais (**400 000 BIF**) pour le lot 1 et
- Huit cent mille francs burundais (**800 000 BIF**) pour le lot 2 .

La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque ou toute autre institution financière agréée par la Banque de la République du Burundi. Elle restera valide jusqu'à la présentation de la garantie de bonne exécution pour le soumissionnaire gagnant. Cette garantie devra porter l'adresse physique et électronique de la Banque ou institution émettrice.

11. Visite des lieux

Une visite guidée des extincteurs à Bujumbura faisant objet du présent marché sera organisée **du 27/11/2023 au 28/11/2023 à partir de 9h 00**. Pour les extincteurs de l'intérieur du Pays, les Chef d'Equipe et les Chef de bureau sur place seront avisés pour guider le soumissionnaire.

Les soumissionnaires qui n'auront pas fait cette visite pourront le faire à leur convenance, guidés par les techniciens (ou les Chef d'Equipe et/ou de bureau des sites de l'intérieur) de l'OBR s'ils le demandent.

12. Renseignements

Toute demande de renseignements doit se faire par écrit et parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

13. Qualification

Les offres techniques et financières devront être entièrement conformes au Dossier d'Appel d'Offres et l'offre financière la moins disante, pourvu qu'elle ne soit ni sous-estimée, ni surestimée, conformément à l'article 194, alinéa 1. Le pourcentage à appliquer étant de $\pm 10\%$.

Fait à Bujumbura, le/...../2023

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**


Gérard SABAMAHORO